

La CGT accuse François Fillon de dissimuler la baisse de 20 à 30 % des pensions qu'entraînerait sa réforme.

Rémi Barroux, *Le Monde*, 26 avril 2003

En s'appuyant sur les travaux du Conseil d'orientation des retraites, la centrale a étudié les effets de l'allongement de la durée de cotisation sur plusieurs profils de salariés. Bernard Thibault l'a annoncé sur France 2, dans l'émission « 100 minutes pour convaincre », jeudi 24 avril : le montant des retraites va diminuer. Quelques instants avant que le secrétaire général de la CGT ne lui porte la contradiction, François Fillon affirmait : « *L'objectif du gouvernement n'est pas de faire baisser les pensions, mais d'amener les Français, les fonctionnaires comme les autres, à travailler un peu plus longtemps.* »

Installé dans son bureau du siège confédéral de Montreuil avec Jean-Christophe Le Duigou, numéro deux de la centrale en charge du dossier des retraites, M. Thibault consulte, pendant l'émission, les fiches, roses ou blanches, préparées par son staff. Il a pris la journée pour relire les nombreuses données synthétisées en vue du rendez-vous télévisé avec le ministre. Il aurait préféré disposer de plus de temps pour entrer dans le détail des différents scénarios élaborés, notamment par un expert, conseiller technique du syndicat à l'Arrco (Association des régimes de retraites complémentaires). Mais l'exercice aurait été périlleux tant les données semblent difficiles à saisir. M. Thibault a préféré égrener quelques chiffres et annoncer la diffusion à deux millions d'exemplaires, vers le 7 mai, d'un quatre-pages de la CGT. « *Pour que chacun ait tous les éléments d'appréciation sur les conséquences - des propositions gouvernementales -, que la baisse moyenne, à terme, pour les fonctionnaires sera de l'ordre de 20 % en termes de niveau de retraite, et, pour les salariés du privé, de l'ordre de 30 % sur la période 1993-2020.* »

SCÉNARIOS PRÉCIS

Première contradiction, selon la CGT : le ministre déclare vouloir mettre « *un terme à la dégradation du taux de remplacement* - pourcentage de la pension par rapport au dernier salaire - initié par les réformes précédentes ». Il reprend ainsi à son compte l'estimation du Conseil d'orientation des retraites (COR), qui explique que la réforme Balladur, en prenant en compte les 25 meilleures années (au lieu de 10) pour le calcul des pensions des salariés du privé - ainsi que leur indexation sur les prix -, a entraîné une baisse des pensions. Le gouvernement affirme vouloir « *maintenir* » et s'« *engager, pour tous les Français en moyenne, sur les deux tiers du revenu de référence* », soit un taux de remplacement de 67 % environ. Or la centrale syndicale met en avant la moyenne actuelle, qui est de 78 %, ce qui représenterait donc une baisse effective de plus de 10 %. La démonstration est identique pour les salariés au smic, qui bénéficient d'un taux de remplacement moyen de 83 % et que le gouvernement entend ramener à 75 %. Pour la CGT, M. Fillon « *reconnait donc officiellement une baisse des taux de remplacement de l'ordre de 10 %* ».

En s'appuyant sur les données du COR et les perspectives tracées par le ministre, les experts de la CGT ont travaillé sur des scénarios précis. Ils prévoient une baisse des pensions de l'ordre de 20 % à 30 % à l'horizon 2020. Exemples. « *Un fonctionnaire disposant de 1 400 euros de rémunération nette, partant à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités* », partirait avec 1 120 euros de pension en 2003, 982 euros en 2008 (passage aux 40 annuités de cotisation) et 907 euros en 2020 (passage à 42 ans avec une décote de 3 %) ou 817 euros (42 annuités avec une décote de 5 %), soit une baisse d'au moins 20 %.

« *Pour un salarié du privé, avec 1 400 euros de rémunération nette mensuelle, partant à la retraite à 60 ans avec 40 annuités* », il dispose d'une pension de 1 148 euros en 2003 (elle était de 1 232 euros en 1990) ; elle sera de 1 106 en 2008 puis de 743 en 2020 avec une décote de 5 %, soit 35 % de baisse. Troisième cas, fréquent chez les femmes salariées dans le secteur privé : avec une rémunération de 1 400 euros et un départ à 60 ans avec seulement 32 ans de cotisation, la pension mensuelle sera de 581 euros en 2003, puis de 525 euros en 2008 et de 481 euros en 2020 (décote de 5 %). La baisse est alors de 20 % environ.

La CGT conclut que l'augmentation de la durée de cotisation annoncée s'accompagnera donc d'une baisse très sensible des pensions des futurs retraités. Et que le gouvernement dissimule cette perte sèche aux salariés.